

Contrat de ville du Gard rhodanien

quartiers2030

APPEL A PROJETS 2025



- 1) **PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**
- 2) **PRESENTATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE DU GARD RHODANIEN 2024-2030**
- 3) **LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE**
- 4) **LES DONNEES DE DIAGNOSTIC POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)**
- 5) **LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE DU GARD RHODANIEN**
- 6) **LES PRIORITES D' ACTIONS AU SEIN DU QPV**
- 7) **RESTITUTION DU RECUEIL DE LA PAROLE DES HABITANTS DES QPV**
- 8) **LE CALENDRIER DE L' APPEL A PROJETS 2025**
- 9) **LES CRITERES DE RECEVABILITE**
- 10) **LES MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS**
- 11) **LE SUIVI DES ACTIONS**
- 12) **LISTE DES CONTACTS**

1) Présentation de la politique de la ville

La Politique de la Ville

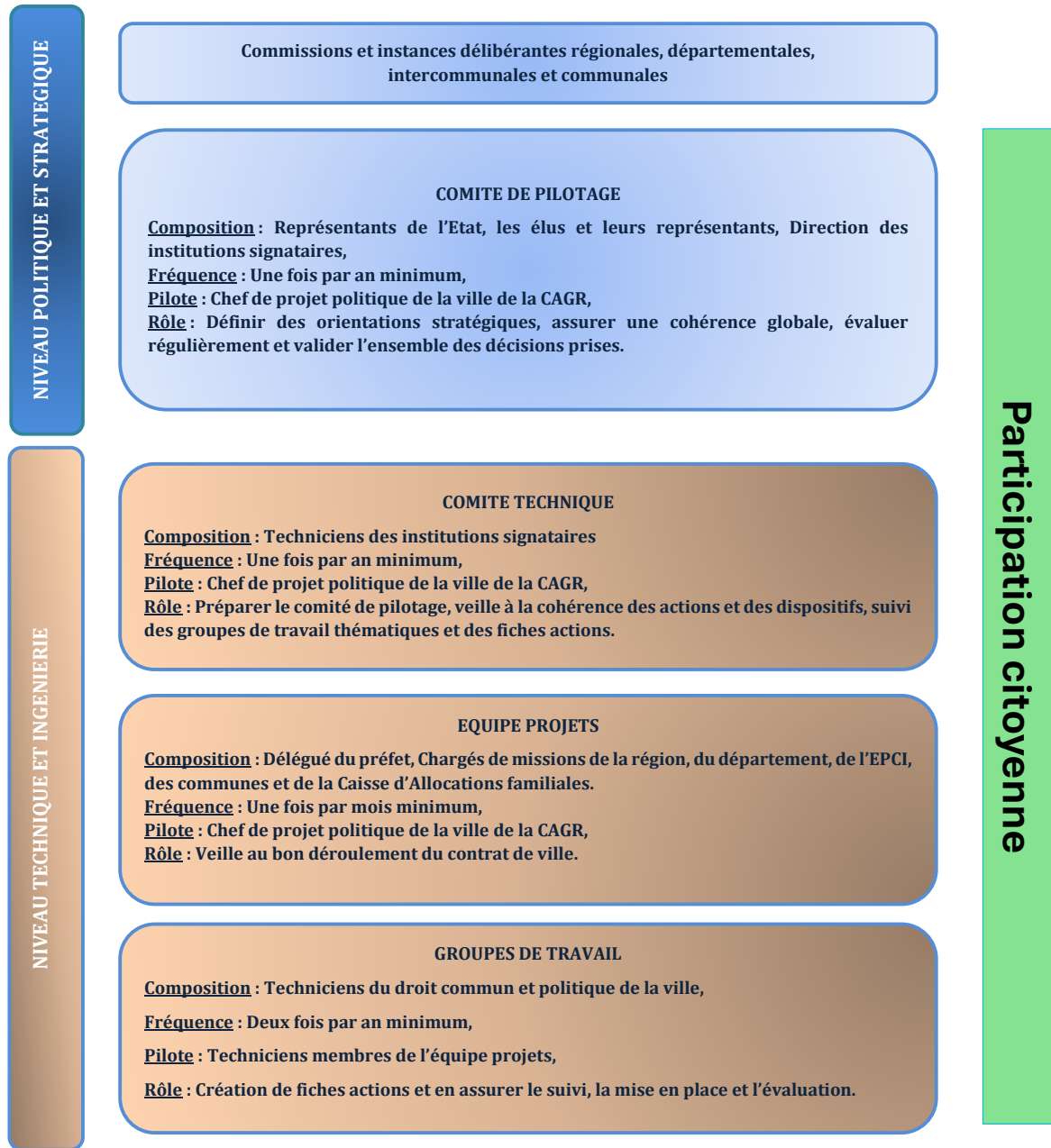
- La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.
- Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Mais elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques.
- Sur le territoire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien (CAGR), 2 quartiers sont classés « quartiers prioritaires de la ville » (QPV) et rendent le territoire éligible à un contrat de ville permettant le financement d'actions en direction des habitants des QPV.

2) PRESENTATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville du Gard rhodanien 2024 à 2030 a été signé par l'ensemble des parties prenantes le 10 septembre 2024.

Il met en avant une nouvelle géographie prioritaire et 4 enjeux essentiels.

Gouvernance du contrat de ville du Gard rhodanien



3) LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Les périmètres de la géographie prioritaire à l'échelle nationale ont été actualisés après la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la ville.

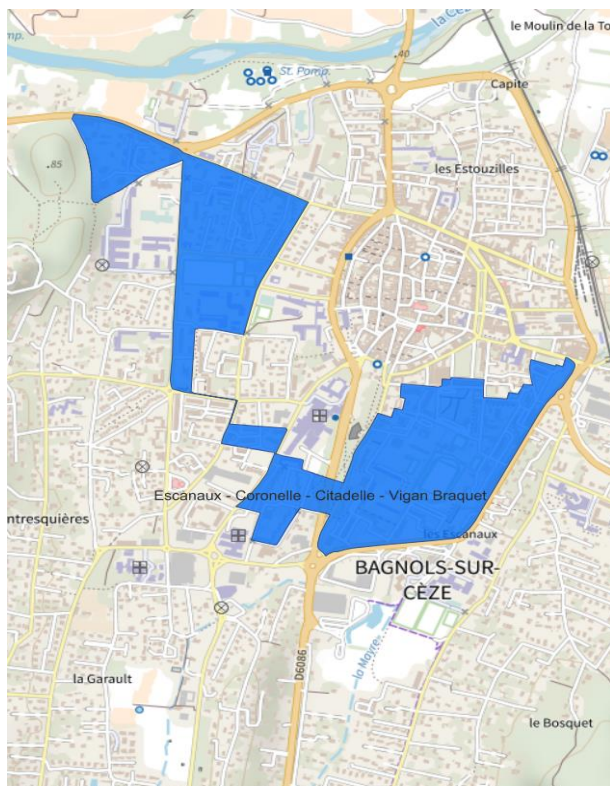
Sur le territoire de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (CAGR),

➤ **2 quartiers** relèvent de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville :

Bagnols-sur-Cèze :

Les Escanaux - La Citadelle - la Coronelle - Vigan Braquet

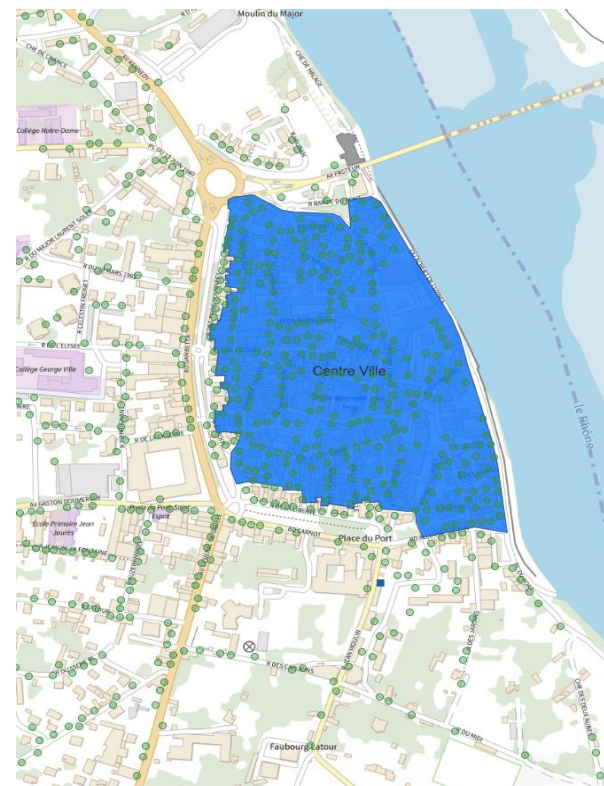
4396 habitants



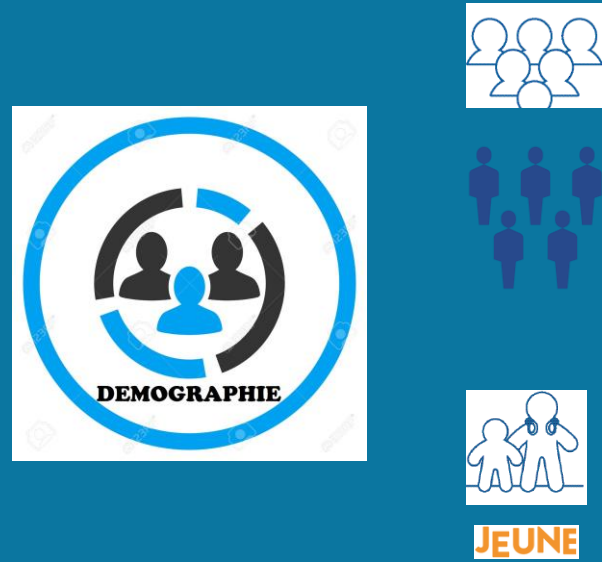
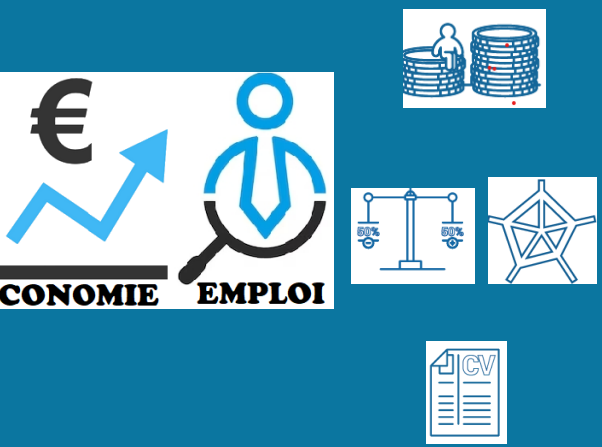
Pont-Saint-Espirit :

Le Centre Ancien





1287 habitants



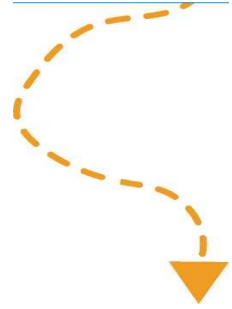
4) LES DONNEES DE DIAGNOSTIC POUR LES QPV

Thématiques	Bagnols-sur-Cèze	Pont-Saint-Esprit
 <p>DEMOGRAPHIE</p> <p>JEUNE</p>	<p>24% de la population de la commune vit dans le QPV, soit 4396 habitants.</p> <p>2104 Ménages</p> <p>48 hectares est la superficie du QPV</p> <p>31,5% de familles monoparentales</p> <p>25,5% de personnes âgées de + 60 ans</p> <p>47,7% des ménages composés d'1 personne / commune 43,4%</p> <p>35% de la population a moins de 25 ans / 29,2% sur la commune</p> <p>Un indice de jeunesse de 1,2 (- de 20 ans / 60 ans ou +)</p> <p>31% de mineurs sont en situation de fragilité dans les QPV</p>	<p>13% de la population de la commune vit dans le QPV, soit 1 287 habitants.</p> <p>750 ménages</p> <p>12 hectares est la superficie du QPV</p> <p>28% de familles monoparentales</p> <p>31% de personnes âgées de + 60 ans</p> <p>55% des ménages composés d'1 personne / commune 37%</p> <p>27% de la population a moins de 25 ans / 25% sur la commune</p> <p>Un indice de jeunesse de 0,6 (- de 20 ans / 60 ans ou +)</p> <p>31% de mineurs sont en situation de fragilité dans les QPV</p>
 <p>ECONOMIE EMPLOI</p> <p>CV</p>	<p>Un taux de pauvreté de 58,2%, 22% sur la commune</p> <p>20,8% est la part des ménages imposés, 46,8% sur la commune</p> <p>30 % des ménages sont bénéficiaires exclusivement de prestations CAF</p> <p>Un taux d'emploi des 15-64 ans de 30,2% en QPV / 53,2% pour la commune 31,4 des salariés sont en emplois précaires dans le QPV / 16,6% sur la commune</p> <p>70% des demandeurs d'emploi du QPV ont un niveau de formation infra CAP/BEP</p>	<p>Un taux de pauvreté de 42%, 22% sur la commune</p> <p>26% est la part des ménages imposés , 42% sur la commune</p> <p>30 % des ménages sont bénéficiaires exclusivement de prestations CAF</p> <p>Un taux d'emploi des 15-64 ans de 47% en QPV / 56% pour la commune 27% des salariés sont en emplois précaires dans le QPV / 16% sur la commune</p> <p>70% des demandeurs d'emploi du QPV ont un niveau de formation infra CAP/BEP</p>

4) LES DONNEES DE DIAGNOSTIC POUR LES QPV

Thématiques	Bagnols-Sur-Cèze	Pont-Saint-Esprit
 <p>Education</p>	<p>42,3% des 16-25 ans sont non-scolarisés et sans diplômes</p> <p>34,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP, commune 25,2%</p> <p>79,7% est la part d'étrangers sans diplôme</p> <p>IPS (indice de position sociale) écoles, collèges et lycée : Ecoles : Jean Jaurès 92,2, Jules Ferry 76,1, Sainte Marie 119, Célestin Freinet 88,8. Collèges : B. de Ventadour 102,7, le Bosquet 93,5, St Jean 115, Lycée : G. Philippe 104,6.</p>	<p>40% des 16-25 ans sont non-scolarisés et sans diplômes</p> <p>36,1% est la part de femmes sans diplôme commune 24,1%</p> <p>29% est la part des hommes sans diplômes commune 17%</p> <p>72% est la part d'étrangers sans diplôme</p> <p>IPS (indice de position sociale) écoles et collège : École Villa Clara : 97,2 : École Jean Jaurès : 84,1 Collège George Ville : 97 : Collège Notre-Dame : 111</p>
 <p>Mobilité</p>	<p>66% des ménages disposent d'une voiture ou plus</p> <p>7% est la part de la population QPV utilisant les transports en commun pour aller travailler</p>	<p>66% des ménages disposent d'une voiture ou plus</p> <p>7% est la part de la population QPV utilisant les transports en commun pour aller travailler</p>
 <p>Habitat</p>	<p>66% des logements ont plus de 50 ans / commune 29%</p> <p>91% part des ménages sont locataires</p> <p>1495 logements sociaux dans le QPV / commune 2 648</p> <p>14% de logements vacants (tous types de logements)</p> <p>8% des logements suroccupés</p> <p>28% des logements sociaux sont en QPV, 1/4 de la population vit en logement social</p> <p>Quartier des Escanaux en périmètre PRU : 1100 logements sociaux soit 33% des logements sociaux de l'agglomération. Programme de reconstruction de 301 logements locatifs sociaux en 5 ans ».</p>	<p>50% des logements ont plus de 50 ans / commune, 29%</p> <p>61% part des ménages sont locataires</p> <p>101 logements sociaux dans le QPV / commune, 696</p> <p>21% de logements vacants (tous types de logements)</p> <p>13 ans est la durée moyenne d'occupation d'un logement social / propriétaire: 20 ans / parc locatif privé: 8 ans</p>
 <p>Sécurité</p>	<p>Indicateurs en hausse sensible depuis 2020 sur la commune et le QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> - destructions et dégradations volontaires, coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial - Vols de véhicules et trafic de stupéfiants <p>Indicateurs en baisse depuis 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - vols sans violence et cambriolages <p>Augmentation du nombre d'interventions et d'opérations de contrôle des forces de l'ordre en lien avec le développement des points de vente de produits stupéfiants dans les QPV.</p>	<p>Indicateurs en hausse sensible depuis 2020 sur la commune et le QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> - coups et blessures volontaires, dans et hors cadre familial - nombre de victimes de violences sexuelles <p>Indicateurs en baisse depuis 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - vols sans violence et cambriolages

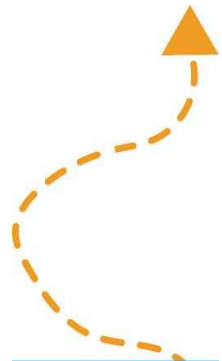
5) LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE DU GARD RHODANIEN



AXES

TRANSVERSAUX

LA PARTICIPATION CITOYENNE
LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE
ET LA CITOYENNETE
LA JEUNESSE
L'EGALITE FEMMES/HOMMES
LA LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS



L'EMANCIPATION

Des quartiers « du lien et des émancipations »

Incluant l'accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse ; soutien aux actions de prévention, éducatives, citoyennes, sportives, culturelles, visant à « aller vers » les habitants, les familles et notamment la jeunesse qui décroche (socialement, scolairement...), afin de réinscrire ces populations dans des parcours de réussite.



LES TRANSITIONS : SANTE, NUMERIQUE ET ECOLOGIQUE

Des quartiers en transitions

Accompagner les habitants dans la transition écologique (accessibilité à une alimentation locale et de qualité, développement des mobilités douces, sensibilisation à la biodiversité, etc.), transition numérique (lutte contre la fracture numérique, éducation aux usages, etc.), santé (accès aux offres de soin, prévention, promotion de la santé, ...).



L'EMPLOI

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion

Renforcer l'accès des habitants aux dispositifs de droit commun. « Aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi et consolider l'offre d'insertion par l'activité économique, y compris pour créer de nouveaux services et activités bénéficiant directement aux habitants (Economie sociale & Solidaire). Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers dans les métiers en tension.



LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Des quartiers plus sûrs et tranquilles

Renforcer la chaîne de prévention et des liens avec les jeunes en risque de décrochage, et développer les échanges et les liens police/habitants sur le sujet de la sécurité. Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien vivre ensemble, des solidarités de voisinage.

6) Priorités des actions au sein des QPV

L'EMANCIPATION



Bagnols-sur-Cèze

Animations jeunesse

Découvertes multisports, régulières et encadrées, en lien avec les événements ou dispositifs mis en place par la Ville de Bagnols/Cèze, favorisant la mixité de genre, et utilisant les city stades dans les QPV.

- Développer des actions pour initier les jeunes aux pratiques médiatiques, stimuler leur regard critique et les encourager à participer au développement des médias de proximité.
- Lutter contre la désinformation et le complotisme.
- Soutenir toutes les actions liées à la parentalité notamment celles visant :
 - à accompagner les parents dans la prévention des risques de prédélinquance,
 - à accroître l'implication des pères dans l'éducation de leurs enfants.
- Accompagner les actions ayant pour objectif de prendre en compte les questions liées à la lutte contre le sexisme.

- En complément des dispositifs de l'Education nationale, lever les freins à l'épanouissement des enfants et adolescents dans leur scolarité (CLAS, PRE)
- Accompagner les parents, et notamment les pères, dans leur rôle d'éducateur (REAPP)

Pont-Saint-Esprit

Favoriser l'émancipation de tous par la **culture, l'éducation et le sport**

Lutter contre le décrochage scolaire des élèves résidant le centre ancien

6) Priorités des actions au sein des QPV

LES TRANSITIONS : SANTE, NUMERIQUE ET ECOLOGIQUE



Bagnols-sur-Cèze

Prévention et éducation santé, en lien avec l'Atelier Santé Ville et le Contrat Local de Santé

Réalisation d'un **guide d'information** des habitants des QPV **sur les offres de soins**

Amélioration des logements
(sobriété énergétique, insalubrité)

Sensibilisation au tri des déchets, à la pratique du compostage, à la gestion des déchets verts dans une approche en « porte à porte »

Lutter contre les souffrances psycho-sociales des jeunes et des familles en proposant des approches et des outils adaptés, qu'il s'agisse d'interventions collectives ou individuelles.

Promouvoir les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes et des familles, lutter contre toutes les formes d'addictions : particulièrement l'usage des drogues et protoxyde d'azote.

Encourager le développement d'actions santé pour les personnes âgées précaires et favoriser les projets visant à « bien vieillir » dans les quartiers.

Lutter contre le non-recours aux soins,
Accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie,
Agir pour la promotion de la santé mentale.

Pont-Saint-Esprit

Accompagner les habitants en matière d'**information** et d'**accès aux droits: santé, numérique, savoirs de bases**

Améliorer le cadre de vie (**végétalisation, compostage**)

6) Priorités des actions au sein des QPV

L'EMPLOI



Bagnols-sur-Cèze

Apprentissage de la langue française et ateliers sociolinguistiques (référentiel CECRL).

Promotion de la mobilité douce (vélo, transports alternatifs à la voiture, marche)

Accompagnement de **projets collectifs d'activités** dans les lieux ressources et **actions d'insertion professionnelle**

Pont-Saint-Esprit

Contribuer à **l'insertion socio-professionnelle** et contribuer à la levée des freins (mobilité, accompagnement...)

Soutenir les initiatives locales (**entrepreneuriat**)

Soutenir les actions relatives à l'insertion professionnelle et l'accès à la mobilité géographique. Appréhender et lever les obstacles psychologiques à l'absence de mobilité.

Soutenir toutes les initiatives des collectifs d'économie sociale et solidaire et notamment celles s'appuyant sur les pratiques et savoir-faire informels des habitants des quartiers populaires.

Contribuer à optimiser les parcours d'insertion des personnes en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et les passerelles vers l'emploi.

Renforcer le déploiement des solutions proposées par les opérateurs de l'emploi (France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, etc.) en facilitant le repérage des publics cibles et en accompagnant ces publics vers ces solutions

Proposer, à destination des jeunes les plus éloignés de l'emploi, des parcours coordonnés visant à leur retour en formation et / ou à leur insertion professionnelle durable

Renforcer le déploiement des dispositifs d'incitation à l'entrepreneuriat, notamment ceux inscrits dans le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

6) Priorités des actions au sein des QPV



Bagnols-sur-Cèze

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pont-Saint-Esprit

Sensibilisation à la notion d'espace public partagé et préservé, en lien avec la SLPD Stratégie locale de prévention de la délinquance (éducation à la protection du cadre de vie, mobilisation individuelle et collective des habitants pour préserver les lieux de vie).

Savoirs et savoirs faire en gestion de risques (prévention incendie, conduite à tenir des habitants)

Former, éduquer à la vie citoyenne.

Permettre aux jeunes et moins jeunes d'avoir une vision claire de l'organisation de la République et de ses institutions. Informer sur les symboles et la connaissance des droits et devoirs du citoyen.

Développer des actions ciblées sur l'appropriation des valeurs de la république (Liberté, Egalité, Fraternité) avec une attention particulière pour la laïcité, la citoyenneté, l'égalité Femmes/Hommes, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la lutte contre toute forme de discrimination, l'interculturalité.

Faire participer les habitants à la vie de leur quartier, stimuler les initiatives citoyennes et contribuer à les impliquer en tant qu'usagers dans leur espace urbain.

Développer l'écocitoyenneté par une prise de conscience des enjeux climatiques et une sensibilisation des habitants à l'environnement de leur territoire / quartier et au développement durable : économies d'énergie, économie circulaire, tri sélectif, éco consommation, alimentation saine et durable, préservation des espaces verts.

Renforcer les liens entre les forces de sécurité intérieure et les habitants des quartiers prioritaires
Contribuer, en complémentarité avec l'action des forces de sécurité intérieure et de la prévention spécialisée, à l'apaisement de l'espace public et à la prévention de la délinquance.

Favoriser les **initiatives jeunes** pour prévenir la **délinquance**.

Soutenir l'appropriation d'un **espace public partagé pour tous**.

Articuler les actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CLSPD**).

Attention : pour l'État, c'est le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui doit être sollicité en priorité, lors du lancement annuel de l'appel à projets.

6) Priorités des actions au sein des QPV

Des actions ciblées de participation des habitants

Bagnols-sur-Cèze

Mobiliser et accompagner des habitants autour d'actions collectives d'amélioration des pieds d'immeubles

Renforcer les permanences et animations dans les lieux ressources en QPV (Ruche numérique, Maison du projet, Centres sociaux, EVS établissements de vie sociale, Maison des parents etc...)

Animations de résidences bailleurs en QPV

Usages partagés des squares en QPV
(Desnos, M. Pagnol, Lavoir Mûriers, tour B...)

Jardins partagés

Animations de lutte contre l'isolement, famille, seniors, parents, intergénérationnel, ...

Inclusion numérique en partenariat avec la Ruche numérique



Médiation

Au regard du contexte actuel et des événements récurrents, les partenaires seront attentifs aux propositions permettant de mettre en place des actions de médiation et d'animation en particulier sur des horaires dits atypiques (à savoir en fin de journée et le Week-end).

Pont-Saint-Esprit

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

LA TEMPORALITE

UN LIEU RESSOURCE POUR VOS PROJETS

LES HABITANTS DU CENTRE ANCIEN

+ Les Tuilières

ANNEE CIVILE 2025
(couvrir la période: novembre à janvier)

LE LOCAL DE L'ARCHE

7) Restitution du recueil de la parole des habitants des QPV

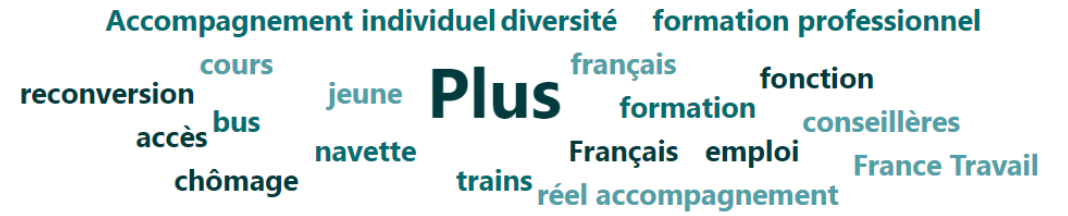
Questionnaire sur le recueil de la parole des habitants en QPV, soumis par les associations locales (Mosaïque, Riposte, la Mas et la Ruche numérique), du 23 septembre au 4 octobre 2024, pour prendre en compte leur avis sur les actions à proposer dans le cadre de l'AAP 2025. Réponses recensées : 97

Profil type du répondant



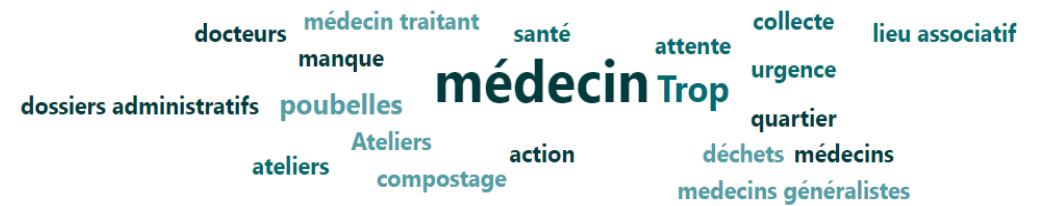
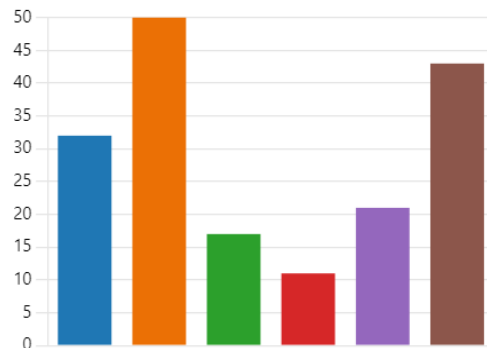
Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion

- Création d'entreprises et/ou acti... 38
- Formation et insertion professio... 30
- Accès aux offres d'emplois 26
- La mobilité (navette, bus, train, v... 46
- Apprentissage du français (maîtr... 14



Des quartiers en transitions

- Prévention et promotion en San... 32
- L'accès aux soins (connaissance ... 50
- La santé environnementale (poll... 17
- La santé mentale 11
- L'accès aux droits (écrivain publi... 21
- Tri et collecte des déchets (conn... 43



Des quartiers « du lien et des émancipations »

- La réussite éducative (aide aux d... 38
- Le sport (activité(s) physique(s) ... 38
- L'accès à la culture (cinéma, spe... 35
- La lutte contre les discriminatio... 44



Des quartiers plus sûrs et tranquilles

- Les valeurs de la République (laï... 28
- Le cadre de vie (présence d'arbr... 63
- Le logement (présence d'humidi... 59



8) Le calendrier de l'Appel à projets 2025

2024

Jeudi 17 octobre > Réunion publique de lancement de l'appel à projets

Lundi 21 octobre

- Diffusion de l'Appel à projets
- Organisation de rencontres individuelles avec les porteurs de projets

Vendredi 20 décembre

- Date limite de réception des dossiers
- Délai de rigueur

2025

Du lundi 6 janvier au vendredi 28 février > Phase d'instruction des projets

Jeudi 6 mars > Comité technique

Jeudi 20 mars > Comité de pilotage

Début avril > Premières notifications



9) Les critères de recevabilité des projets

- ✓ **Analyse des besoins** avec un état des lieux justifiant la pertinence du projet,
- ✓ **Mobilisation des publics visés et de ciblage QPV** (les habitants QPV doivent être largement majoritaires),
- ✓ **Quelles modalités de mobilisation** : groupes déjà constitués ? à prévoir ? par l'opérateur ? par un équipement social de proximité ?

Recherche de lien avec les équipements de proximité du QPV (centres sociaux et/ou Espaces de Vie Sociale), le projet d'action doit avoir été débattu avec ces équipements et le service politique de la ville (CAGR et ou communes) et ce préalablement aux dépôts des dossiers. Les attentes sur le fond des projets :

- ✓ **Dimension participative** et implication d'habitants,
- ✓ **Gouvernance, partenariat, suivi, évaluation** seront recherchés lors des temps de restitution collective,
- ✓ **Articulation avec le droit commun recherché**
 - o Additionnalité : renforcement d'une action existante à destination des habitants du QPV (le projet devra préciser le coût en supplément du droit commun mobilisable),
 - o Exclusivité: mise en œuvre d'une action spécifique répondant aux orientations et aux priorités,
 - o Innovant et/ou expérimental répondant à des besoins non couverts sur le QPV (cf. lien avec l'état des lieux).

- ✓ **Bilan n-1** est obligatoire pour les demandes de reconduction

Au moment du dépôt, un bilan définitif ou intermédiaire doit mettre en lumière les points d'amélioration et les nouveautés de l'action.

L'instruction de la programmation prendra également en compte

- ✓ **La disponibilité des financements** : certains projets pourraient ne pas être retenus ou n'être financés que de façon partielle.

Préciser le lieu de réalisation de l'action : soit QPV Pont Saint Esprit, soit QPV Bagnols sur Cèze soit les 2 (CAGR)

- ✓ **Le calendrier de mise en œuvre**, celui-ci devra, autant que possible, se limiter à l'année en cours.

11) Les modalités de dépôt des dossiers

Date limite de dépôt des dossiers le **vendredi 20 décembre 2024**, délai de rigueur.

Informations préalables :

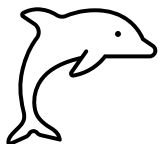
- ▶ Avant de remplir toute demande de financement veuillez prendre l'attache auprès d'un référent contrat de ville pour être accompagné dans le montage de votre projet et en vérifier l'éligibilité.
- ▶ chaque action doit faire l'objet d'un dépôt unique, même lorsqu'elles ont pour origine le même porteur.
- ▶ Renseigner l'axe et la priorité dans lequel votre action s'inscrit ainsi qu'un budget équilibré de l'action présentée sur l'année civile.
- ▶ La demande de subvention se fait à partir de la plateforme DAUPHIN accessible en suivant ce lien :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

La demande devra être transmise avant validation définitive sur la plateforme Dauphin par le porteur de projet auprès du chef de projet politique de la ville référent.

Les actions pour lesquelles une demande est déposée doivent être décrites de manière précise et claire (forme par exemple ateliers, public avec nombre, tranche d'âge et sexe, périodicité, outils mobilisés...). Des pièces complémentaires (Statuts, RIB, pouvoir...) pourront vous être demandées pendant la phase d'instruction de votre dossier.

- ▶ Transmettre au chef de projet politique de la ville de votre territoire (une copie mail), une fois le dossier validé sur la plateforme Dauphin.
- ▶ Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas instruit.



10) Les modalités de dépôt des dossiers pour La Région

Programmation 2025 - Appel à projets - soutien aux actions et modalités de dépôt

Soutien aux projets :

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

Modalités de dépôt des demandes de subvention

Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant :

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu' **un seul dossier sur le portail des aides régionales** (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régionales le 30 juin au plus tard.

10) Les modalités de dépôt des dossiers pour le Département

il est impératif de déposer un dossier sur le nouveau portail du département « Subventions Gard », via le lien suivant :

<https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/>

Un guide usager est mis à votre disposition sur votre « espace usager », dès lors que vous avez créé votre compte.

Pour toute difficulté technique rencontrée, une messagerie est dédiée aux usagers « aidescd30@gard.fr », ainsi qu'un numéro de téléphone : 04.66.76.79.90

Pour toute question liée à votre action, il convient de vous rapprocher de la chargée de mission dédiée au territoire concerné :
Hélène FABREGUE – 06.76.97.12.03.

Pour toute question d'un point de vue administratif, l'assistante administrative du service se tient à votre disposition :
Stéphanie DANG – 04.66.05.40.82

Les demandes peuvent être déposés sur le portail du 1^{er} décembre 2024 au 31 juillet 2025 au plus tard.

11) Le suivi des actions

- ▶ **Un comité de suivi** sera mis en place à l'initiative du porteur de projet. Ce comité, réunissant a minima les financeurs du projet, se réunira deux fois (lancement de l'action et avant son terme) et en tant que de besoin.
- ▶ Les bénéficiaires de subvention s'engagent à faire apparaître le/les logos du/des financeurs de l'action sur tout support de communication concernant cette action.
- ▶ En outre, en application de l'article 10- de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les associations bénéficiaires devront s'engager, par un contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public.
- ▶ **Une attention particulière sera portée :**
 - Aux actions portées en partenariat par plusieurs opérateurs,
 - Aux actions des opérateurs bénéficiant d'un ancrage local permettant de faciliter la mobilisation et le contact avec les habitants des QPV,
 - Aux actions élaborées avec des habitants des QPV,
 - Aux actions qui rythment l'année de manière suffisamment soutenue pour permettre l'accroche des habitants des QPV,
 - Les projets revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.
 - L'appel à projet ne finance pas des actions sans préparation associant des habitants ou des partenaires.

12) Liste des contacts

Avant de remplir toute demande de financement, prendre l'attache du référent contrat de ville pour être accompagné dans le montage de votre projet et pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au présent appel à projets. Les dossiers de demande de financement doivent être déposés, par mail, auprès du chef de projet ou chargé de mission territorialement compétent.

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Adresse de messagerie
Nicolas Malignon	Agglomération du Gard rhodanien	Chef du service politique de la ville	n.malignon@gardrhodanien.fr 06.70.31.02.55
Sandrine Fouchereau	Agglomération du Gard rhodanien	Coordinatrice Santé	s.fouchereau@gardrhodanien.fr 06.70.31.05.55
Sylvie Granier	Ville de Bagnols-sur-Cèze	Chef du service politique de la ville	s.granier@bagnolssurceze.fr 07.85.68.53.27
Ali Ammad	Ville de Pont-Saint-Esprit	Chargé de mission politique de la ville	a.ammad@pontsaintesprit.fr 06.37.32.44.79
Hélène Fabrègue	Conseil départemental du Gard	Chargée de mission de projet départemental	helene.fabregue@gard.fr 06.76.97.12.03
Marion Thurmes	Région Occitanie	Chargée de mission politique de la ville	marion.thurmes@laregion.fr 04.67.22.79.17
Thomas Prouteau	Préfecture du Gard	Chef de service mission ingénierie gestion et évaluation	Thomas.prouteau@gard.gouv.fr 06.85.99.98.45
Michaël Pulci	Préfecture du Gard	Délégué du préfet	06 86 44 09 70
Gladys Maillot	Caisse d'Allocations Familiales	Chargée de Conseils et de développement	gladys.maillot@cafnimes.cnafmail.fr 06.26.74.08.33